

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE - PTP



Qui peut en bénéficier ?

Tous les salariés en CDI, CDD, intérimaire ou autres qui souhaitent changer de métier ou de profession. Il faut justifier d'une certaine ancienneté.

Quelles formations choisir ?


Formation certifiante parmi celles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au RSCH.





Quelles sont les démarches à suivre ?

Le salarié doit avoir un projet cohérent et sérieux répondant à 7 critères

La cohérence du projet de reconversion 

La pertinence du parcours de formation proposé par l'organisme de formation 

La perspective d'emploi à l'issue de la formation 

Le profil correspond à une liste de priorités nationales et régionales 

Comment faire la demande de financement ?

Créer et compléter un dossier de demande de financement dans son espace personnel Transition Pro Auvergne Rhône-Alpes, rubrique "Dispositif PTP"



CCI Formation vous accompagne dans vos démarches de financement

www.cciformationpro.fr - 04 72 53 88 00

